

DEPARTEMENT DU GERS  
-----  
MAIRIE  
DE  
**SEYSSES-SAVES**  
32130

-----  
TELEPHONE : 05 62 62 03 51

## **Conseil municipal du 06/05/2021**

Présents : Cathy Lajous, Michel Tenne, Francis Martres, Jean-Pierre Cavaille, Valentin Tonus, Jean-Marc Lapalu, Philippe Massarin, Véronique Fernandez, Nicolas Taulet, Anne-Marie Gleizes

Excusée : Amélie Lamarque

Secrétaire : Cathy Lajous

### **Rénovation de l'ancien presbytère**

L'architecte et l'économiste retenus sont venus le 23 avril pour la première réunion de démarrage du projet. Ils ont défini les tranches de travail et un planning prévisionnel.

A chaque étape le Conseil Municipal doit valider leur proposition dans les 10 jours qui suivent, pour respect du planning.

- Fin mai : remise de l'étude diagnostic du bâtiment.
- Juin : avant-projet sommaire → présentation début juillet
- Septembre : avant-projet définitif puis constitution du dossier pour permis de construire
- Avril 2022 : début des travaux pour une durée comprise entre 6 et 10 mois
- Début année 2023 : réception des 2 appartements

Rappel de plusieurs obligations :

- Choisir un Cabinet de coordination en matière de sécurité et de protection santé (SPS)
- Choisir un Cabinet de Contrôle Technique (en fin de travaux pour le contrôle du respect des règles d'accessibilité).
- Réaliser une étude thermique.
- Souscrire une assurance dommage.

### **Délibérations**

- Achat parcelle de Mr Beaudoin
- Remplacement ordinateur de la mairie (car Microsoft ne fait plus les mises à jour) → commande lancée 1 634 € - subvention demandée
- Tarif des concessions du cimetière

### **Revue du règlement du cimetière**

Envoi à la préfecture pour validation.

### **GESTES**

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas financer le centre social de GESTES.

En attente de la décision des 12 autres communes adhérant au groupement.

### **Licence IV gratuite pour la commune jusqu'en 2022**

La préfecture propose aux communes de moins de 3500 habitants où il n'y a aucune licence IV, une licence IV gratuite, sous certaines conditions.

Formation de 2,5jrs obligatoire pour obtenir la licence d'exploitation.

→ Décision : accord de principe.

### Questions diverses :

- Bulletin municipal : il est terminé et en cours d'édition
- Voirie communale : Nettoyage des banquettes : le 1<sup>er</sup> passage n'a pas été de qualité, les travaux seront refaits la semaine prochaine.
- Accord de subventions de 30% DETR(Préfecture) pour les travaux de la Mairie.
- Elections des 20 et 27 juin : consignes sanitaires
  - o Recommandations de se faire vacciner – les assesseurs sont prioritaires au centre de vaccination
  - o Il faut une 2<sup>ème</sup> urne et un 2<sup>ème</sup> isoloir et des panneaux en plexiglas de protection des assesseurs
- Réunion CCID avec les impôts à prévoir.
- Plantations de fleurs au village (devant la salle des fêtes).
- Ralentisseurs au Peyrigué : à demander à la communauté des communes (responsable de la voirie)
- Projet de chemin de randonnées :
  - o Un chemin de 10km a été défini complètement sur la commune mais il faut refaire les fossés sur une partie du chemin.
  - o L'étude du dossier de référencement à la fédération française de randonnée est en cours (condition d'avoir moins de 40% de chemin goudronné)
  - o D'autres actions sont en cours (dont un rapprochement avec les autres communes limitrophes)